

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 février 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 3 et 4 février 2020

**2020 DAC 686** Approbation du contrat de licence exclusive des marques "ROGER-VIOLLET", "Paris en Images" et des noms de domaine associés, propriété de la Ville de Paris, au profit de la société DELTA ARTS.

**Mme Karen TAÏEB, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 janvier 2020, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver le contrat de licence exclusive des marques "ROGER-VIOLLET", "Paris en Images" et des noms de domaine associés au profit de la société DELTA ARTS ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen TAÏEB, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat de licence exclusive des marques "ROGER-VIOLLET", "Paris en Images" et des noms de domaine associés entre la Ville de Paris et la société DELTA ARTS, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ce contrat.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**